

# info

# SARTEC

SOCIÉTÉ DES AUTEURS DE RADIO, TÉLÉVISION ET CINÉMA

JUIN 2003

## SOMMAIRE

Vie associative .....	2
Quelles vacances ? .....	3
Filet de sécurité sociale des artistes .....	5
Front commun du secteur culturel .....	5
Banff 2003 - Sous le signe de l'inquiétude...	6
Renouvellement des licences de Teletoon, Musimax et Canal Vie .....	8
À vos claviers .....	10
Rapport du Comité permanent du Patrimoine canadien .....	11
Avec qui signer un contrat SARTEC .....	12

## Mot du président

Au début de juin avait lieu le Festival annuel de télévision de Banff. Nous y étions pour la SARTEC, Mario Bolduc et moi. Un mot était sur toutes les lèvres : coupure. Coupures au Fonds canadien de télévision, à Téléfilm, coupures pressenties au ministère de la Culture du Québec. L'inquiétude était palpable.

Chose rassurante pourtant, dès que nos conversations portaient sur la scénarisation, tous, unanimement, réaffirmaient haut et fort l'importance de l'auteur en télévision, déclarant que le scénario était la pierre d'assise de la production télévisuelle, qu'il fallait absolument protéger et encourager la mise en chantier de nouveaux scénarios, que les histoires inventées par les scénaristes francophones avaient permis à la télévision de langue française de se démarquer de façon admirable, etc.

Bien sûr, entendre de si belles choses sur le rôle de l'auteur dans l'œuvre télévisuelle est une douce musique à l'oreille d'un scénariste. Mais, en toute humilité, c'est une chose que nous savons depuis toujours : le scénario forme la base de la pyramide inversée de l'œuvre audiovisuelle. Enlevez le scénario et il n'y a plus d'histoire, il n'y a pas de production, pas de rôles pour les acteurs, rien à se mettre sous la dent pour les réalisateurs, pas de travail pour les

techniciens et bien peu de choses à regarder à la télévision à part les *reality show*, les *académie show* et peut-être, à l'occasion, le tournoi annuel de boulingrin expérimental à Saint-Éloigné-du-Trou-Perdu. Tout découle du scénario. C'est aussi incontournable que de dire que sans sources, il n'y aurait pas de lacs, de ruisseaux, de rivières, de fleuves et d'océans.

Or, comment se fait-il que lorsque vient le temps d'appuyer ce constat unanime, de parler de façon concrète de développement, d'aide directe à la scénarisation, de filet de sécurité sociale pour les scénaristes, de défense des droits d'auteurs, le discours se fait-il soudainement plus vague ? Dès qu'on fait remarquer que le scénariste est le premier à investir son temps, son talent et souvent même son argent pour transformer ce qui était une simple idée en scénario sans même savoir si son travail rapportera un jour, nos partenaires télévisuels hochent la tête et nous regardent avec une certaine compassion, les sourires s'effacent quelque peu, un léger agacement est parfois perceptible, et ils finissent par dire que tout ça est très complexe, qu'il faudrait bien sûr se pencher sur



PHOTO : MICHEL DUBREUIL

le problème, trouver des solutions, mais que l'argent est rare, et qu'avec les coupures en plus...

C'est là que je ne comprends plus. L'auteur est-il essentiel, oui ou non ? Comment se fait-il alors que les conditions de vie de plusieurs d'entre nous

soient parfois si précaires qu'elles s'apparentent à du presque bénévolat ? Une bonne idée vaut de l'or, tout le monde en convient, non ? Dans ce cas, il faudrait de toute urgence réaliser qu'en ne garantissant pas des conditions de travail décentes aux prospecteurs de rêves que nous sommes, ce ne sont pas des pépites d'or qui vont aboutir sur les bureaux des producteurs et les écrans des télédiffuseurs, mais de la simple pyrite de fer, si justement appelée *fool's gold* en anglais.

Le succès de notre télévision s'est toujours appuyé sur le talent de nos auteurs. Si on veut qu'il continue, il faut absolument donner aux scénaristes les moyens de leur création, leur garantir un certain filet de sécurité sociale et s'assurer qu'ils seront toujours liés à la vie économique de leurs œuvres.

Bon été tous, et bonne écriture.

MARC GRÉGOIRE

# vie associative

## Félicitations ! à nos membres

**Denys Arcand**, *Les Invasions barbares*,  
Meilleur scénario, Festival de Cannes ;

**Fernand Dansereau**, Prix Lumières, l'ARRQ ;

**Carole Laganière**, *Un toit, un violon, la lune*,  
Meilleur court ou moyen métrage docu-  
mentaire canadien, Hot Docs ;

**Ève Lamont**, *SQAT !*, Meilleur réalisation  
d'un long métrage canadien et Prix huma-  
nitaire, Hot Docs ;

*Prix de l'AQCC pour l'année 2002 :*

**Catherine Martin**, *Océan*, Meilleur court/  
moyen métrage documentaire ;

**Karina Goma** et **Stéphane Thibault**, *Les  
Justes*, Prix Claude-Jutra du Meilleur espoir  
de l'année ;

**Rodrigue Jean**, *Yellowknife*, Meilleur long  
métrage québécois.

## Nouveaux membres

Depuis notre dernier numéro (mars 2003), nous  
comptons les nouveaux membres suivants :

Anaïs Barbeau-Lavalette  
Frédéric Blanchette  
Jean-François Casabonne  
Alan Conter  
Jean Guénette  
Marc Labrèche  
Dany Laferrière  
Jacinthe Laporte  
Christian Laurence  
Antonine Maillet  
Marie-Hélène Michaud  
Jean-François Monette  
Stefan Nitoslowski  
Laurence Pivot  
Sébastien Rajotte  
Alexandre Roy  
Sylvie Tremblay

## Avis de recherche

Nous avons des chèques de Radio-Canada  
pour les personnes suivantes : Succession  
Marcelle Barthe, Odette Boivin, Marc-  
André de Bellefeuille, Sylvain Carbonneau,  
Émile Coderre, Léon Dewine, Éliane O.  
Gerstein, Ernest Grant, Marie-Pascale  
Huglo, Marie-Claude Lavallée, Jean Léonard,  
Andrée Melançon, Guy Parent,  
Gema Sanchez, Taib Soufi.

La Commission du droit d'auteur nous a  
demandé d'agir comme fiduciaire des  
droits qu'elle a fixés pour l'utilisation d'ex-  
traits d'œuvres de Raymond Guérin et  
Émilien Labelle produites par la SRC.

Si vous connaissez l'une ou l'autre de ces  
personnes, s.v.p. communiquez avec  
Diane Archambault au (514) 526-9196.

## Faites-le nous savoir !

Votre inscription dans le bottin électro-  
nique n'est plus à jour ? Vous avez des  
nouvelles données à nous communiquer  
ou à corriger ? En tout temps, vous pouvez  
modifier votre inscription en vous servant  
de la fiche de renseignements que vous  
trouverez dans l'info SARTEC de mars 2003  
ou dans notre site Internet à l'adresse  
suivante :

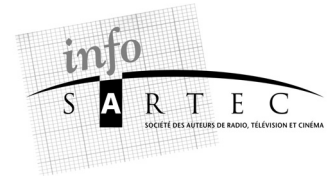
[http://www.sartec.qc.ca/la\\_sartec/  
services.htm](http://www.sartec.qc.ca/la_sartec/services.htm)

Pour plus d'information, veuillez communi-  
quer avec Nicole Claveau au (514) 526-  
9196 ou à [information@sartec.qc.ca](mailto:information@sartec.qc.ca)

## Télé-Québec/Sartec

La nouvelle entente collective entre Télé-  
Québec et la SARTEC a été entérinée le  
26 mai dernier lors d'une Assemblée gé-  
nérale et sera en vigueur du 1<sup>er</sup> juillet 2003  
au 30 juin 2007.

Vous pouvez consulter l'entente dans no-  
tre site Internet à l'adresse suivante :  
[www.sartec.qc.ca/cont\\_enten/ententes/  
index.htm](http://www.sartec.qc.ca/cont_enten/ententes/index.htm)



est publié par la  
SARTEC dont les bureaux sont  
situés au 1229, rue Panet  
Montréal (Québec) H2L 2Y6  
Téléphone : (514) 526-9196  
Télécopieur : (514) 526-4124  
[information@sartec.qc.ca](mailto:information@sartec.qc.ca)  
[www.sartec.qc.ca](http://www.sartec.qc.ca)

La SARTEC défend les intérêts de ses  
membres dans le secteur audiovisuel  
(cinéma, télévision, radio) et est signa-  
taire d'ententes collectives avec Radio-  
Canada, Télé-Québec, TVA, TVOntario,  
TV5, Carrefour, l'ONF et l'APFTO.

## CONSEIL D'ADMINISTRATION

Président :

Marc Grégoire

Vice-président :

Mario Bolduc

Trésorière :

Sylvie Lussier

Secrétaire :

Joanne Arseneau

Administrateurs et administratrices :

Michelle Allen

Marie Cadieux

Isabelle Raynauld

Marc Roberge

Marc Robitaille

## SECRÉTARIAT

Directeur général :

Yves Légaré

Directrice adjointe :

Valérie Dandurand

Conseillères en relations de travail :

Suzanne Lacoursière

Mélissa Dussault

Secrétaire-réceptionniste :

Nicole Claveau

Administratrice :

Diane Archambault

Adjointe administrative :

Micheline Giroux

Commis à l'entrée de données :

Mireille Lagacé

Responsable des communications :

Manon Gagnon

## APPELS À FRAIS VIRÉS

Les membres hors Montréal ne doivent pas  
hésiter à faire virer leurs frais d'interurbain  
pour communiquer avec la SARTEC.

Conception graphique et montage :

Jean Yves Collette

Impression :

L'Ancre de couleur inc.

# Quelle vacances ?

par Francine Tougas



On pense que l'été n'arrivera jamais et tout à coup, on est assis dans sa cour en petite jupe et camisole, les éphémères et les pivoines sont en fleurs, il faut à nouveau tondre le gazon et les bébés étourneaux fraîchement émancipés du nid poursuivent leurs parents entre les plates-bandes en quêtant à grands cris de la nourriture. C'est l'été et, si on est chanceux, c'est le temps des vacances.

C'est presque mon cas. Presque, parce que sans être débordée, je devrai tout de même travailler cet été. Mais pas de longues heures à l'ordinateur, pas de *dead lines* traumatisants. Un autre genre de travail, nouveau pour moi, que je me suis donné alors que j'étais, justement, en vacances. Vous me suivez ? Non ?

Bon. Je ne vais pas vous raconter ma vie (Ah non ? C'est nouveau, ça !), mais laissez-moi juste vous broser un portrait de ce que fut la dernière année pour moi, en tant qu'auteure, travailleuse autonome, pigiste, appelez ça comme vous voulez, pourvu que ça veuille dire que je n'ai pas un *job steady* (ni un bon *boss*).

Avril 2002 : je termine une collaboration d'un an à un téléroman. Je me déclare en vacances et passe l'été à récupérer, jardiner, me baigner, avoir une vie, quoi !

Automne 2002 : je commence à être reposée et à envisager que peut-être, un jour, je pourrais reprendre le collier... Mais quel collier, et ne devrais-je pas commencer à y penser tout de suite ? Naaah ! Rien ne presse...

Hiver 2003 : je décide d'achever un projet d'écriture amorcé il y a 16 ans (!). Mon compte en banque baisse dramatiquement, mais je refuse de paniquer. Puis, une rencontre me donne l'idée d'un autre projet et je fais des démarches pour le concrétiser. Un ben beau projet, mais pas payant du tout. Peu importe, on prend goût à la liberté...

Printemps 2003 : Mon projet ben-beau-mais-pas-payant fonctionne et j'y travaillerai cet été, après avoir ré-hypothéqué ma maison.

Voilà donc, en gros, le portrait de l'année qui vient de s'écouler. De mon année soi-disant de « vacances ». Là, vous me suivez ? OK.

Donc, lors d'une période où j'étais en vacances, j'ai travaillé à un projet qui me privera de vacances pour les quelques mois que dure l'été. Je ne m'en plains pas, au contraire, mais il y a quelque chose dans tout ça qui me chicote. Oh ! pas grand-chose, mais j'ai quelques questions...

(Ah oui ? C'est nouveau, ça !)

Bon bon. Vous pouvez toujours ironiser, mais, que voulez-vous, je subis de lourdes influences ces temps-ci. JérémY, qui vient de fêter ses trois ans, étrenne avec une énergie hors du commun son nouveau jouet : le mot « pourquoi » ! D'ailleurs, pour être précise, le mot n'est pas « pourquoi », mais bien « pourpoua », prononcé d'une bouche de jour en jour plus adorable... N'empêche que, adorable ou pas, même moi, à qui ça en prend beaucoup pour

être à court de paroles, j'aurais parfois envie que le mignon recommence à têter sa suce, voire même le sein de sa mère, pour avoir quelques moments de répit lors des quelques heures que je passe avec lui (Trop peu à mon goût, mais après tout, grand-maman n'est plus en vacances !). Bref, il n'arrête pas.

— Viens JérémY, on va rentrer !

— Pourpoua ?

— Parce qu'il pleut !

— Pourpoua y pleut ?

— Parce que... Euh... La pluie, c'est bon... Ça arrose les plantes...

— Moi ! Moi ! Veux arroser les plantes ! (C'est son gros plaisir, avec un vaporisateur...)

— Mais non, JérémY, pas maintenant, il pleut !

— Pourpoua y pleut ?

... Et ainsi de suite. Alors, ne vous surprenez pas de mes questions, ça n'est pas ma faute, c'est celle de JérémY !

(Oui oui, c'est honteux qu'une grand-mère accuse son petit-fils de cette façon, je l'admets !)

Donc, comme je disais, j'ai quelques questions que je veux partager avec vous...

« Est-ce le temps consacré à se reposer, se ressourcer, développer des projets, en terminer d'autres, angoisser parce que le compte en banque baisse en même temps que le compteur d'électricité et la connexion Internet montent, est-ce que cet épisode où aucun salaire régulier

suite à la page 4

## Les rêveries d'une retraitée de la SARTEC

n'entre peut être *réellement* considéré comme une période de vacances ? ».

« Quand finalement un projet marche et que je me prépare à négocier mon cachet, où est-ce que j'inscris les dépenses « humaines » que j'ai dû encourir ? Y a-t-il un poste budgétaire pour les heures passées à réfléchir et à rêver, pour les kilomètres de marche et les centaines de longueurs de piscine au bout desquels les idées finissent par surgir, parfois au compte-gouttes, parfois par vagues, pour les dizaines de pages-papier ou de

**Quand finalement  
un projet marche  
et que je me prépare  
à négocier mon cachet,  
où est-ce que  
j'inscris les dépenses  
« humaines »  
que j'ai dû encourir ?**

pages-ordinateur noircies à essayer de donner forme solide à ce qui n'était, au départ, qu'une étincelle, un gaz volatil, cette chose aussi inconsistante et pourtant essentielle qu'est une « idée » ?

« Et quand le projet que j'ai développé ne fonctionne pas, où se retrouve tout ce dont je viens de parler ? Dans un cimetière des projets inaboutis ? Dans une morgue pour les efforts demeurés vains ? Existe-t-il des limbes pour le travail dont les fruits ont avorté ?

« Si je touchais de l'assurance-emploi entre deux contrats (on peut toujours rêver !), qu'est-ce que je répondrais, en remplissant ma carte, aux questions : « Durant la dernière période, avez-vous travaillé ? », « Avez-vous, pendant la période écoulée, fait des recherches d'emploi ? » et « Étiez-vous disponible pour occuper un emploi ? »

Bon. Je pense que vous aurez saisi, maintenant, le sens de mon questionnaire. En cette belle journée de début d'été, alors que je m'apprête à profiter aussi bien de la vie que de l'énergie dont je suis remplie à l'idée de voir fleurir le projet qui a germé en moi au plus froid de l'hiver, je m'interroge sur le sens du mot vacances, et par le fait même, sur celui du mot travail. Comme j'aimerais éprouver la solidité de la barrière qui sépare ces deux réalités ! Mais je ne le peux pas, en tout cas, pas souvent. Et si je me suis habituée à vivre au jour le jour dans ce « flou professionnel », ça m'agace de plus en plus de constater qu'il semble n'y avoir de place nulle part, ni dans les consciences ni dans les budgets, pour cette réalité qui est celle des auteurs : nous sommes les premiers investisseurs dans ce qu'il est maintenant convenu d'appeler les « industries culturelles ». Et cet investissement, en temps, en cœur, en travail, en sueur, jamais il n'est reconnu, encore moins compensé financièrement. À quand les crédits d'impôt pour les auteurs-investisseurs ? Quand un projet de télé ou de cinéma aboutit, les structures financières sont établies pour que tout le monde finisse par récupérer son investissement. Mais mon investissement à moi, il ne fait jamais partie de la structure...

Pourpoua ?

Parce que j'ai travaillé de plein gré, à ma guise, pendant que j'étais « en vacances » ?

Quelles vacances ?

PS. : Bon été à tous les auteurs, en vacances ou pas !

## Nomination

La SARTEC est heureuse d'annoncer que Mélissa Dussault occupe depuis janvier 2003 le poste de conseillère en relations de travail. Elle a la responsabilité de voir à l'application de l'entente collective APFTQ/SARTEC du secteur télévision, de répondre aux questions des membres au sujet des contrats ou de l'entente collective et de conseiller les



auteurs pour résoudre tout litige avec les producteurs. Aussi, elle travaillera à développer le secteur corporatif et participera éventuellement à la négociation de l'entente collective.

Mélissa Dussault a fait ses études à l'Université de Montréal en relations industrielles et a récemment terminé une maîtrise spécialisée en relations de travail du droit des artistes.

Vous voulez savoir quand signer un contrat SARTEC, comment et avec qui négocier ? ou pour toute question concernant l'entente collective APFTQ/SARTEC du secteur télévision, n'hésitez pas à contacter

Mélissa Dussault  
au (514) 526-9196, poste 31  
ou à  
mdussault@sartec.qc.ca.

# Filet de sécurité sociales des artistes

Depuis plusieurs mois, diverses associations du secteur culturel, dont la SARTEC, travaillent sur le « *Filet de sécurité sociale des artistes et créateurs* ». Au fil des ans, diverses mesures, fiscales ou autres, ont été réclamées pour soutenir les artistes. Afin de faire progresser le dossier, une étude de la fiscalité des artistes sera entreprise sous peu par l'Observatoire de la culture et des communications qui, à l'aide de données fiscales, produira des statistiques sur la profession artistique.

Cette étude permettra de dresser un portrait précis de la situation socioéconomique des artistes et d'analyser un certain nombre de mesures (l'étalement du revenu, la déduction pour droits d'auteur, l'assurance-revenu, les dépenses d'entreprise, etc.) afin de voir si la fiscalité peut

contribuer à améliorer les conditions de vie et de travail des artistes et créateurs.

Pour pouvoir reconnaître les artistes dans l'ensemble des contribuables québécois et ainsi avoir accès aux dossiers fiscaux pertinents, l'Observatoire a dû compter sur la collaboration de la plupart des associations du secteur qui lui ont ainsi fourni les renseignements nécessaires à l'identification de leurs membres (numéro d'assurance sociale, nom, adresse, etc.). Selon la *Loi sur la protection des renseignements personnels*, l'Observatoire est autorisé à recevoir de tels renseignements et les associations ont le droit de lui communiquer.

Les associations ont toutefois obtenu toutes les garanties nécessaires afin que la confidentialité des renseignements soit

préservée. L'Observatoire, qui est rattaché à l'Institut de la statistique du Québec, aura un accès direct aux dossiers du ministère du Revenu sans aucun intermédiaire. Revenu Québec n'aura ainsi jamais en mains les listes fournies par les associations et une entente à cet effet a été conclue et approuvée par la Commission d'accès à l'information. Des règles sévères, des mécanismes rigoureux et une procédure de destruction des données ont d'ailleurs été établis.

L'étude entreprise par l'Observatoire sera sans précédent quant à la représentativité statistique du milieu artistique. Elle permettra d'orienter et de justifier les mesures de soutien en établissant leur pertinence voire en procurant une évaluation réaliste des coûts envisageables.

## Front commun du secteur culturel

Ce printemps, les annonces des budgets des ministres des Finances à Ottawa et à Québec ont suscité de vives réactions dans le milieu culturel. Notre système de radiodiffusion francophone a doublement été ébranlé et la SARTEC a pris part aux différentes actions organisées dans le milieu.

Les coupures de 25 M\$ au Fonds canadien de télévision, provoquées par le budget Manley, ont d'abord été dénoncées le 16 mai dernier lors d'une conférence de presse à laquelle la SARTEC participait avec l'APFTQ, l'UDA, l'ARRQ et l'APVQ. Dans la foulée le message publicitaire *S.O.S. Télévision* a bénévolement été produit et diffusé sur les ondes de TQS et TVA pour inviter le public à réagir.

Le 23 mai, le président de la SARTEC, Marc Grégoire, en compagnie des représentants des autres associations, s'est rendu à Toronto pour rencontrer le ministre John Manley. À la suite de cette rencontre, une avance de 12,5 M\$ a été annoncée, mais puisée à même l'enveloppe prévue pour l'année prochaine.

À la veille du premier budget du gouvernement Charest, les associations, dont la SARTEC, ont spontanément formé un regroupement ad hoc du milieu culturel d'une ampleur inégalée englobant tous les secteurs d'activités artistiques pour contrer les éventuelles compressions en culture. Le 5 juin dernier, s'est tenue la conférence de presse à la Cinémathèque

québécoise sous le thème :

« ZÉRO COUPURE EN CULTURE ».

Dans son discours du budget, le ministre Yves Séguin annonçait des coupures de 21 M\$ dans les crédits d'impôt pour la production cinématographique et télévisuelle (compte tenu que certains projets bénéficieront d'une clause grand-père, pour cette année les coupures devraient s'élever à environ 3 M\$ d'ici au 31 mars et à 21 M\$ pour l'an prochain) et nous attendons des précisions sur l'enveloppe de 15 M\$ allouée au soutien de la Politique du cinéma et de la production audiovisuelle avant de nous prononcer. La SARTEC et les autres associations du secteur audiovisuel rencontreront sous peu à cet effet la ministre de la Culture et des Communications du Québec, Line Beauchamp. Nous vous ferons alors savoir quelles mesures la ministre entend mettre de l'avant.

# Sous le signe de l'inquiétude

par Mario Bolduc

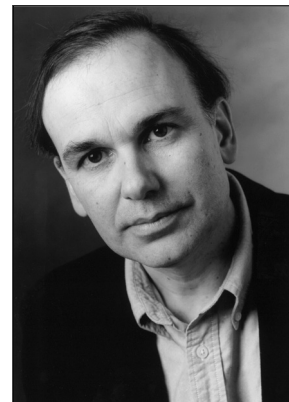


PHOTO : MICHEL DUBREUIL

Pas de doute, l'édition 2003 du Festival international de télévision de Banff, auquel je participais en compagnie de Marc Grégoire, le président de la SARTEC, a été marquée par le contexte actuel de la télévision canadienne : coupures récentes au Fonds canadien de télévision, remise de 12,5 millions dans le Fonds par le ministre John Manley « selon certaines conditions », sans parler de la diminution des crédits d'impôt dans le premier budget du gouvernement Charest... Festival international, oui, mais impossible d'échapper à la réalité nationale !

Ateliers, débats, conférences, rencontres informelles et soirées de gala, Banff est devenu au fil des ans une étape incontournable dans l'univers de la télévision. Dans les salles du Centre des congrès du Banff Springs Hotel, se côtoient pendant une semaine producteurs, diffuseurs, responsables d'organismes des financements, représentants de différentes associations...

La présence de la SARTEC répond à deux objectifs : d'abord, nouer ou approfondir des contacts avec les représentants d'organismes ou associations avec lesquels nous faisons affaire au cours de l'année. Ensuite, prendre le pouls de l'industrie de la télévision non seulement au Canada, mais à travers le monde. Il est important d'être à l'affût des tendances et des courants d'idées qui, tôt ou tard, séduiront les télédiffuseurs locaux...

Mais Banff, c'est aussi une vitrine pour la création. Le Festival permet de voir ce qui se fait en télévision un peu partout

dans le monde, grâce à une *Video Library* qui met à la disponibilité des participants, 24 heures sur 24, les productions soumises au Festival.

C'est aussi un forum où sont débattus les problèmes de l'heure. Parmi les débats les plus intéressants, j'ai assisté à *War, Truth & Spin*, sur le travail des journalistes pendant la guerre en Irak. Un échange captivant entre reporters canadiens (dont Patrick Brown), britanniques et américains sur le traitement et « l'embellissement » des nouvelles en provenance du front irakien... Les journalistes ont-ils été manipulés par l'armée américaine ? Ont-ils pu conserver l'objectivité nécessaire à l'exercice de leur métier ?

Le lendemain, lors du débat *The Future of Canadian Drama*, Trina McQueen a traité des problèmes de la télévision de langue anglaise au Canada, notamment du faible intérêt accordé aux dramatiques et ce, depuis les débuts de la télé.

Dans son rapport rendu public en mai – en même temps que le rapport de Guy Fournier –, McQueen mentionne que la CBC a attendu dix ans avant de mettre en ondes des émissions dramatiques canadiennes, une erreur que n'a pas faite la SRC. Résultat : en dix ans, les auditoires anglophones s'étaient habitués à la télévision américaine. Très difficile aujourd'hui d'intéresser le public à autre chose...

Guy Fournier est du même avis. Selon lui, la différence linguistique n'est pas la seule raison du succès des émissions québécoises. La preuve ? Les gens se précipitent au cinéma voir des films américains doublés en français. Mais la télévision québécoise a produit des dramatiques dès le début de son histoire, en ayant recours à des auteurs reconnus, romanciers, journalistes et autres. On a donc créé un intérêt pour ce genre d'émissions, qu'on a perpétué au fil des ans.

Pour Trina McQueen, la télévision anglophone doit changer de cap. Sa solution : au lieu de resserrer davantage le cadre réglementaire, il faut consacrer plus d'effort à accroître l'auditoire des émissions canadiennes – notamment en développant et en produisant plus de projets, en créant et en faisant la promotion des vedettes de la télévision. Selon McQueen, il est illusoire d'obliger les diffuseurs à mettre à l'antenne des émissions dont ils ne veulent pas.

Un gros défi, qui ne peut être réalisable qu'à condition qu'il y ait volonté politique d'y parvenir. Sinon... Trina McQueen a l'impression que son rapport est celui de la « dernière chance ».

Guy Fournier, lui, est préoccupé par la diminution des cotes d'écoute à la SRC, qui pourrait avoir un impact négatif sur la volonté des télédiffuseurs privés de s'engager dans des dramatiques d'ici.

## La création du monde en prime time...

Animées depuis 19 ans par Pat Ferns, le président-directeur général du Festival, les sessions « Market Simulation » et « New Players Pitch » permettent à des producteurs de faire connaître leurs projets et d'y intéresser des bailleurs de fonds éventuels - présents dans la salle. Il s'agit d'un des événements les plus courus du Festival, et avec raison.

Les sujets à l'affiche cette année : un thriller en six épisodes sur les exploits d'un plongeur professionnel dans les années 40, une sitcom « politiquement incorrecte » - ce qui n'est plus nouveau en soi ! - une série qui se déroule dans un bar d'aéroport et, finalement, une autre série qui raconte la vie d'employées d'un salon de massage...

Dans la salle, Pat Ferns court littéralement d'un « décideur » à l'autre afin d'obtenir leur avis et un engagement financier. Mais la plupart des intervenants sont frileux. Peu d'intérêt, finalement, jusqu'à l'apparition de Russell Hamilton, un auteur canadien installé à New York, qui suscite l'enthousiasme avec sa comédie *Genesis Inc.* La création du monde racontée comme s'il s'agissait de la mise sur pied d'une entreprise... Une *start-up* aux prises avec un énorme bug : le genre humain !

Bilan général de la semaine : même si plusieurs déplorent le « gigantisme » du festival et regrettent l'ambiance « conviviale » des éditions antérieures, il ne fait pas de doute que Banff répond à un besoin dans l'industrie de la télévision. Les Québécois, en tout cas, s'y retrouvent en grand nombre, et semblent tirer profit de ce que le Festival leur offre. L'organisation est impeccable, comme d'habitude, et la formule, originale. Un seul bémol : l'absence de débats ayant pour thème l'écriture télévisuelle comme telle. L'an prochain, peut-être...

# financement

## Fonds privés

### Fonds Cogeco de développement d'émissions

dates de tombée :  
15 juillet 2003 et 15 octobre 2003  
tél. : (514) 845-4334  
www.ipf.ca/fipinfo@ipf.ca

### Fonds indépendant de production

date de tombée : 1<sup>er</sup> octobre 2003  
tél. : (514) 845-4334  
www.ipf.ca/fipinfo@ipf.ca

### FONDS BELL

radiodiffusion et nouveaux médias  
date de tombée : 1<sup>er</sup> octobre 2003  
tél. : (514) 845-4418  
www.ipf.ca/fondsbell@ipf.ca

## Fonds publics

DATES DE DÉPÔT DES PROJETS  
TÉLÉFILM

### Fonds du long métrage

Programmes de développement, de production et de mise en marché  
2 septembre 2003 - français  
personne-ressource : Marie-Anita Diamani  
DAMIANM@telefilm.gc.ca

### Fonds des nouveaux médias

23 septembre 2003  
personne-ressource : Chantal Leboeuf  
LEBOEUC@telefilm.gc.ca

### Fonds canadien de télévision - TÉLÉFILM

ppc - aide au développement  
Demandes déposées au bureau du Québec seulement - projets français  
Exercice 2003-2004

- du 1<sup>er</sup> avril au 15 juillet 2003 (80 % Enveloppe)  
décision : au plus tard fin août 2003
- du 3 au 28 novembre 2003 (20 % Enveloppe)  
décision : 22 décembre 2003

SODEC - EXERCICE 2003-2004

### Aide à la production

- Longs métrages de fiction secteur privé (volet 1.1)  
Coproductions minoritaires du 27 janvier au 15 septembre 2003
- Longs métrages de fiction secteur indépendant (volet 1.2)  
dépôt : 15 octobre 2003
- Courts métrages de fiction (volet 2)  
dépôt : 15 septembre 2003
- Œuvres uniques de fiction destinées à la télévision (volet 3)  
dépôt : 3 octobre 2003
- Moyens métrages et téléfilms (volet 4)  
Œuvres uniques  
dépôt : 3 octobre 2003

## Ateliers d'écriture dramatique et télévision avec Maryse Pelletier

### Atelier d'écriture dramatique automne 2003 :

Cet atelier d'écriture se donne le lundi soir, un soir par semaine, de 19 h à 22 h 30, sur dix semaines. Une session automne : du 15 septembre au 8 décembre 2003. Il conduit à la réalisation d'un projet dramaturgique et à l'écriture d'au moins une scène, laquelle sera lue par l'équipe des professeurs lors de la présentation publique de fin de session.

### Atelier d'écriture télévision hiver/printemps 2004 :

Le lundi soir, un soir par semaine, de 19 h à 22 h 30, sur dix semaines. La session hiver/printemps : du 2 février au 12 avril 2004. À travers la scénarisation d'un conte, les participants franchiront les différentes étapes de l'écriture d'un scénario : mise en place du concept et des personnages, élaboration d'un synopsis, découpage des scènes et écriture du dialogue. Un exercice complet d'écriture adaptée à la télévision d'aujourd'hui.

**Le Carré-Théâtre** a pignon sur rue au 333, rue Saint-Laurent Ouest dans le Vieux Longueuil et possède sa propre salle d'ateliers. Information : (450) 442-2245

# Renouvellement des licences de Canal Vie, Musimax et Télétoon

Récemment, le CRTC tenait une audience publique à Gatineau afin d'examiner le renouvellement des licences, entre autres, de Télétoon, Canal Vie et Musimax. À la suite de l'intervention de la SARTEC et de l'Union des artistes, Télétoon a pris les engagements suivants :

- Rencontrer, avec les associations québécoises du secteur de l'audiovisuel telles que l'UDA, la SARTEC et l'APFTQ, les producteurs québécois en animation pour discuter des enjeux globaux et de la meilleure façon d'en arriver à créer une production d'animation en langue française au Québec ;
- Accorder la priorité aux productions qui s'engagent à faire la version française en utilisant le talent québécois ;
- Acquérir lorsqu'ils sont disponibles, les doublages en français faits au Québec, plutôt que les versions internationales doublées, pour tous les programmes non canadiens ou pour les coproductions, sans égard aux coûts additionnels ;
- Offrir au minimum un tiers de toutes les sommes allouées en développement de scénarios ou de concept à des producteurs canadiens de langue française.

Nous publions dans ces pages le mémoire qui constitue l'intervention de la SARTEC sur les trois demandes de renouvellement de licences des services de télévisions spécialisés francophones dont Musimax, Télétoon et Canal Vie qui réclamaient des modifications à leurs conditions de licence expirant le 31 août 2003.

## Position de la SARTEC

De façon générale, la SARTEC s'oppose à toute modification de licences visant à élargir la nature des différents services (Musimax, Canal Vie et Télétoon) ou à réduire le niveau de contenu canadien (Musimax). Plus particulièrement, la SARTEC déplore la très faible contribution de Télétoon au système de radiodiffusion francophone et l'absence totale de production en français au Canada et de retombées pour les auteurs qu'elle représente.

## Nature des services

Lors de l'introduction des canaux spécialisés francophones, de nombreuses questions ont été soulevées relativement à leur impact sur la dispersion de l'écoute, sur la capacité de production d'émissions originales et sur l'économie générale du secteur. Face à l'immensité de l'offre télévisuelle de langue anglaise, il fallait offrir à l'auditoire francophone un contenu apte à maintenir son intérêt, mais il fallait également tenir compte des limites du marché québécois et préserver l'équilibre du système. Les chaînes conventionnelles constituent un élément fondamental de ce système et sont les seules à pouvoir, par

exemple, programmer un nombre important de dramatiques originales de grande qualité. Pour ne pas les affaiblir indûment, il fallait que les services spécialisés répondent à des besoins spécifiques, souvent complémentaires aux télévisions généralistes.

Musimax, Canal Vie et Télétoon ont, dans leurs demandes initiales en 1996, ciblé des créneaux précis et leurs licences de canaux spécialisés ont été octroyées en fonction des besoins de programmation spécifiques sur la base de leurs propositions et de leurs engagements. Dans ce contexte, la SARTEC considère qu'il serait inapproprié de la part du Conseil de leur permettre d'étendre leur programmation à des émissions d'autres catégories ou sous-catégories que celles prévues à l'origine. Les conditions actuelles de leurs licences leur permettant déjà toute la flexibilité requise pour remplir leur mandat.

## Le contenu canadien

Les exigences de contenu canadien constituent la pierre d'assise de notre système de radiodiffusion francophone. De leur côté, les services spécialisés devaient enrichir l'offre télévisuelle et non servir à diluer la présence de contenu canadien sur nos ondes. L'inscription des services spécialisés autorisés en 1996 au service de base des entreprises de distribution était en partie fonction de leurs engagements en matière de contenu canadien et leur a permis de s'accaparer d'une part de marché de plus en plus importante. Dans ce contexte, toute dérogation aux exigences de contenu canadien devrait être refusée.

Qui plus est, la rentabilité des trois services spécialisés francophones qui font des demandes de modifications est excellente. Ces services génèrent des profits importants et devraient contribuer davantage au système. Réduire, par exemple de 60 % à 50 % le contenu canadien comme le demande Musimax apparaît dès lors totalement injustifié. Compte tenu de la rentabilité de Musimax, Canal Vie

et Télétoon, le CRTC serait, au contraire, justifié, soit d'exiger davantage d'heures de contenu canadien, soit de leur réclamer des dépenses plus soutenues en matière de programmation canadienne.

## *Le renouvellement de la licence de Teletoon*

Force est de constater que la demande de renouvellement de licence de Télétoon est uniquement disponible en langue anglaise. Tout canal spécialisé qui désire une licence pour diffuser en langue française devrait déposer une demande en cette langue par respect pour le public qu'il entend desservir.

Comme l'a noté le Conseil, le dossier de Télétoon soulève des questions quant à la conformité aux obligations réglementaires en matière de contenu canadien. Le dossier CINAR a eu des répercussions sur nombre de diffuseurs, mais la situation de Télétoon est particulière. La SARTEC considère que CINAR ne devrait pas tirer avantage d'un problème qu'elle a elle-même créé.

De plus, la SARTEC croit utile d'attirer l'attention du Conseil sur la faible contribution de Télétoon au système de radio-diffusion francophone.

En fait, les œuvres canadiennes diffusées par Télétoon sont principalement des œuvres de langue anglaise traduites en français. Si nous regardons, par exemple, dans la programmation du réseau français de Télétoon de septembre 2002 à janvier 2003, nous ne retrouvons aucune œuvre écrite en langue française au Québec, à l'exception de *Princesse Sissi* (série datant de 1996).

Un examen des grilles de programmation précédentes tout comme des prévisions de programmation donnerait des résultats tout aussi décevants. Télétoon diffuse certes des œuvres de langue française, mais ces œuvres excluent dans la presque totalité des cas les auteurs francophones du Québec. Il s'agit, en fait,

essentiellement de doublages ou de séries écrites en France.

Cette lacune s'explique par l'absence quasi totale d'œuvres en animation écrites en français au Québec. Certes, pour des questions de financement, la plupart des séries d'animation sont généralement des coproductions, mais l'absence de scénarios de langue française ne s'explique pas par le choix de partenaires non francophones puisque la France constitue notre principal partenaire en coproduction.

En dix ans, soit de 1992 à 2001, il s'est ainsi écrit 2 323 épisodes pour 107 productions d'animation différentes dans le cadre de l'accord de coproduction avec la France. Sur ces 2 323 épisodes, seulement 90 ont été écrits, en tout ou en partie, en langue française au Québec, soit moins de 4%<sup>1</sup>. Cette situation a déjà été dénoncée par la SARTEC dans son *Rapport sur la disparition du français dans l'animation*, que nous joignons à la présente.

Et cela ne va pas en s'améliorant car, depuis 1998, la SARTEC n'a reçu aucun contrat pour l'écriture d'un scénario de série d'animation en français. Or, cette situation ne s'explique pas par la nécessité d'écrire en anglais pour avoir accès au marché international puisque, comme le démontre clairement le rapport SARTEC, la grande majorité des séries d'animation coproduites par la France et le Québec depuis dix ans, ont été écrites en français en France et en anglais au Québec.

Ce clivage (français en France, anglais au Canada) s'exerce même quand des auteurs québécois écrivent sur la même série que leurs collègues français : les textes sont en français lorsque commandés en France, mais en anglais lorsque commandés au Québec.

<sup>1</sup> Dans la plupart des cas, les scénarios étaient écrits de façon partagée entre des auteurs québécois et des auteurs français, ce qui signifie que l'écriture québécoise de langue française est encore moins représentée et avoisinerait les 2 %.

Certes, Télétoon n'est pas le producteur des œuvres en cause. Notons toutefois, que les pratiques de CINAR, principal producteur québécois en animation et actionnaire de Télétoon, ont largement contribué à exclure les auteurs francophones.

Comme diffuseur Télétoon avait également un rôle important à jouer. Télétoon est un soutien important de la production d'animation. Son implication comme diffuseur permet de déclencher le financement d'une série. Or, Télétoon n'a pas jugé bon de mettre en ondes des séries produites en français. Ainsi, malgré l'existence d'un canal spécialisé de langue française en animation, toute production de langue française dans ce secteur est disparue. Cela est d'autant plus déplorable que Télétoon a investi des sommes considérables en animation et commandé de nombreuses nouvelles émissions afin d'aller dans le sens de l'engagement pris lors de sa demande initiale de licence de commander 546 demi-heures en animation.

Les auteurs francophones n'ont pas profité des retombées suscitées par l'arrivée de Télétoon. Ils ont aussi été exclus d'un des rares secteurs qui a véritablement un potentiel international. Si on ajoute aux cachets d'écriture perdus, les redevances pour la diffusion de l'émission à l'étranger, particulièrement dans le marché francophone, leurs pertes sont fort élevées. Et les émissions d'animation et pour enfants concernent souvent de jeunes auteurs, d'où un impact sur le développement de la relève et d'une expertise particulière.

Aux pertes des auteurs s'ajoutent aussi celles des comédiens dont les voix n'ont pas servi pour le tournage des versions originales et qui ont ainsi été privés de leurs droits de suite.

En ce sens, Télétoon a fait défaut de soutenir le talent des artistes canadiens de

# projets acceptés

## TÉLÉFILM CANADA Année fiscale 2003-2004

### Programme d'aide aux longs métrages indépendants à petit budget

Date de dépôt du 14 avril 2003

Benjamin Paquette (scénariste/réalisateur),  
*Woman of Ahhs*;

Isabelle Hayeur (scénariste/réalisatrice),  
*Le Golem de Montréal*;

François Delisle (scénariste/réalisateur),  
*Le Bonheur, c'est une chanson triste*;

Denis Langlois (scénariste/réalisateur),  
*L'Énigme de James Edward Brighton*.

### Fonds du long métrage du Canada Volet sélectif, projets de langue française

Date de dépôt du 20 janvier 2003

*Camping sauvage*, scénario de Luc Déry, André Ducharme, Yves Lapierre; réalisateurs réalisés par Guy A. Lepage, Sylvain Roy et André Ducharme;

*Dans l'œil du chat*, scénario de Rudy Barichello et Marcel Beaulieu, réalisation Rudy Barichello;

*La Lune viendra d'elle-même* scénario et réalisation de Marie-Jan Seille;

*La Vengeance d'Elvis Wong*, scénario de Pierre Falardeau et Julien Poulin, réalisation de Pierre Falardeau;

*La Vie avec mon père*, scénario et réalisation de Sébastien Rose.

(source : Téléfilm Canada)

## SODEC

Période : 1<sup>er</sup> octobre au 31 décembre 2002

Volet 1 :

### Aide sélective aux scénaristes et aux scénaristes-réalisateurs - investissement

Chantal Cadieux  
Michel Cayla (MARGOFILMS)  
Jorge Fajardo  
Max Fischer  
Christian Fournier  
Alain Zaloum

Aide aux jeunes créateurs

Volet 1 :

### Aide à la scénarisation - investissement

Nathalie Ermont  
Sophie Fortier et Audrey Gauthier  
Philippe Ghayad (Productions Ghayad)  
Simon Lavoie  
Véronique Lehouillier  
Chloé Leriche  
Héloïse Masse  
Martin Meunier  
Productions de la Chasse-Galerie inc.  
Nicolas Proulx  
Pascal Sanchez

(source : Sodexpress, avril 2003)

# à vos claviers

## ARTS MÉDIATIQUES

### Conseil des arts et des lettres du Québec

• Bourse de déplacement  
Inscription : en tout temps

• Bourse de recherche et création  
Inscription : 10 septembre 2003  
(514) 864-3350 ou 1.800.608.3350  
[www.calq.gouv.qc.ca](http://www.calq.gouv.qc.ca)

### Conseil des arts du Canada

• Subventions aux artistes du cinéma et de la vidéo

Dates d'inscription :

1<sup>er</sup> octobre 2003 et 1<sup>er</sup> mars 2004  
recherche et création, scénarisation et réalisation

• Subventions aux artistes des nouveaux médias et de l'audio

Dates d'inscription :

1<sup>er</sup> octobre 2003 et 1<sup>er</sup> mars 2004  
recherche, réalisation et résidence en nouveaux médias

• Bourse voyage aux artistes des arts médiatiques

Inscription : en tout temps

• Programme de commandes d'œuvres d'arts médiatiques

Date d'inscription : 1<sup>er</sup> décembre 2003

Information : Josette Bélanger

1 800 263-5588, poste 4252

[josette.belanger@conseildesarts.ca](mailto:josette.belanger@conseildesarts.ca)

[www.conseildesarts.ca](http://www.conseildesarts.ca)

### Programme d'aide à l'écriture de scénarios - TÉLÉFILM Canada

Projets de long métrage de fiction  
Date de tombée : 22 septembre 2003  
Personne-ressource : Brigitte Dupré  
[DUPREB@telefilm.gc.ca](mailto:DUPREB@telefilm.gc.ca)  
tél. : (514) 283-6363  
ou 1 800 567-0890  
[www.telefilm.gc.ca](http://www.telefilm.gc.ca)

### Programme d'aide à la scénarisation - SODEC

Aide sélective aux scénaristes et aux scénaristes-réalisateurs - secteurs privé et indépendant  
dépôts : en tout temps - à partir du 1<sup>er</sup> février 2003

### Programme d'aide aux jeunes créateurs - SODEC

scénarisation : dépôt 20 octobre 2003  
production : dépôt 1<sup>er</sup> octobre 2003

tél. : (514) 841-2200

ou 1 800 363-0401

télééc. : (514) 864-3949

[www.sodec.gouv.qc.ca/domaines/f\\_domaines.htm](http://www.sodec.gouv.qc.ca/domaines/f_domaines.htm)

[cinematv@sodec.gouv.qc.ca](mailto:cinematv@sodec.gouv.qc.ca)

## Renouvellement des licences...

langue française et de donner accès à nos ondes aux histoires écrites par les auteurs de langue française.

Pour inverser la situation, nous croyons que le CRTC devrait exiger comme condition de licence que Télétoon s'engage à commander la production d'au moins 26 demi-heures par année de séries d'animation originales écrites, développées et tournées en langue française au Québec.

Cette condition s'inscrirait en conformité avec les engagements initiaux de

Télétoon en 1996 de commander 78 demi-heures par an (ou 546 demi-heures pour la durée de la licence). Comme il est d'usage que la production de langue française compte pour 30 % de l'ensemble, la commande de 26 demi-heures par an (ou 182 demi-heures pour la durée de la licence envisagée) serait conséquente. D'autant plus que, comme nous le soulignons d'entrée en jeu, la rentabilité de Télétoon justifie pleinement un accroissement de ses engagements ou dépenses en programmation canadienne.

Cette condition de licence nous semble propice à corriger en partie la situation déplorable de l'animation en langue française. D'autres mesures pourraient être envisagées, mais débordent le cadre de la présente audience. Nous croyons cependant que le Conseil, lors du prochain examen de ses politiques devrait porter un intérêt particulier au dossier de l'animation et évaluer d'autres solutions.

## Notre souveraineté culturelle : le deuxième siècle de la radiodiffusion canadienne

*Le 11 juin dernier, le Comité permanent du patrimoine canadien remettait à la Chambre des communes son rapport détaillé sur l'état du système canadien de radiodiffusion. Le rapport, intitulé Notre souveraineté culturelle : le deuxième siècle de la radiodiffusion canadienne, compte plus de mille pages, contient 97 recommandations et est le résultat de deux années d'études et de consultation publique menées par le Comité auprès, entre autres, des intervenants de l'industrie de la radiodiffusion.*

Conjointement les associations du secteur de la radio et de la télévision, dont la SARTEC, ont présenté un mémoire au Comité pour exprimer leurs vues. Nous reproduisons ici le communiqué commun émis suite à la parution du rapport sur la radiodiffusion du Comité permanent du patrimoine canadien.

### **L'ACDEF, l'ADISQ, l'APFTQ, l'ARRQ, la SARTEC, la SPACQ et l'UDA applaudissent au rapport sur la radiodiffusion du Comité permanent du patrimoine canadien**

**M**ontréal, le 27 juin 2003 — Les principaux organismes regroupant les artisans du contenu à la radio et à la télévision francophone au pays ont accueilli avec beaucoup d'enthousiasme le rapport du Comité permanent du patrimoine canadien sur la radiodiffusion au Canada. Ce rapport exhaustif de près de 1000 pages, confirme que notre système de radiodiffusion est essentiel pour appuyer la production et la créativité canadienne et cela s'inscrit tout à fait dans la vision des associations réagissant aujourd'hui. Ces associations avaient présenté un mémoire commun qui encourageait le gouvernement à s'appuyer sur les nombreux acquis de la Loi sur la radiodiffusion pour continuer d'innover.

Nous sommes particulièrement heureux de constater que la majorité des membres du Comité ont fermement défendu et

recommandé le maintien des balises de propriété canadienne des entreprises de radiodiffusion et de télécommunication. Sans cette mesure, les créateurs, les producteurs et les distributeurs canadiens risqueraient de perdre l'accès au marché canadien. Sans cet accès, la programmation canadienne à la radio et à la télévision serait vraisemblablement écartée, puis délaissée.

Les excellentes références historiques et l'analyse des fondements du système de radiodiffusion confirment la valeur et la portée des initiatives gouvernementales conçues pour permettre l'épanouissement de la culture d'ici, exprimée par les gens d'ici. Les tendances à la mondialisation ainsi que les évolutions techniques de radiodiffusion rendent plus nécessaire que jamais ces initiatives visant à assurer aux Canadiens l'accès à une sélection d'œuvres

qui reflète leur culture et leurs sensibilités. Nous estimons méritoire l'orientation générale de ce rapport. Il est représentatif de l'approche typiquement canadienne en matière de politique sur les médias, soit la confirmation d'un cadre à la fois ouvert sur le monde et soucieux de réserver une place de choix à l'expression culturelle canadienne.

Les associations signataires de ce communiqué représentent les auteurs, compositeurs, interprètes, réalisateurs, producteurs et distributeurs contribuant principalement aux contenus de la radio et de la télévision francophone. Il s'agit de l'Association canadienne des distributeurs et exportateurs de films (ACDEF), l'Association québécoise de l'industrie du disque, du spectacle et de la vidéo (ADISQ), l'Association des producteurs de films et de télévision du Québec (APFTQ), l'Association des réalisateurs et des réalisatrices du Québec (ARRQ), la Société des auteurs de radio, télévision et cinéma (SARTEC), la Société professionnelle des auteurs et des compositeurs du Québec (SPACQ) et l'Union des artistes (UDA).

### **Une petite annonce à passer. C'est gratuit !**

Vous souhaitez joindre des collègues pour leurs proposer certains biens ou services reliés à l'exercice de leur métier. Vous êtes membre. Faites-nous part de vos activités ou de vos événements, nous nous ferons un plaisir d'en parler dans l'Info-SARTEC.

# avec qui signer un contrat SARTEC ?

Les auteurs doivent signer des contrats sous juridiction SARTEC avec nombre de producteurs privés ou publics. Voici une liste à jour des producteurs couverts par une entente SARTEC.

## Les producteurs publics et les producteurs liés à un diffuseur

Ces producteurs sont signataires d'ententes collectives distinctes avec la SARTEC. Ces producteurs sont signataires d'ententes collectives distinctes avec la SARTEC.

RADIO-CANADA, TELE-QUEBEC  
GROUPE TVA INC. (JPL ET JPL II)  
OFFICE NATIONAL DU FILM  
PRODUCTIONS CARREFOUR INC.  
TVOntario, TV5

## Les producteurs indépendants

Deux ententes collectives sont en vigueur entre la SARTEC et l'Association des producteurs de films et de télévision du Québec (APFTQ) : l'une en télévision, l'autre en cinéma. Les producteurs indépendants se répartissent en trois catégories.

## Les producteurs membres de l'APFTQ

Toute filiale détenue à 100 % des actions votantes du capital-action par une entité corporative qui est membre régulier ou membre stagiaire de l'APFTQ est automatiquement considérée membre de l'APFTQ aux fins de l'application des ententes collectives signées par l'APFTQ. Ces producteurs sont couverts par les ententes collectives en télévision et en cinéma.

## Les producteurs ex-membres de l'APFTQ

En vertu de la Loi sur le statut de l'artiste, les producteurs qui étaient membres de l'APFTQ lors de la signature d'une entente collective y demeurent assujettis même s'ils ont quitté les rangs de cette association. En télévision, les producteurs qui étaient membres de l'APFTQ en mars 2001 sont donc encore concernés par l'entente collective. En cinéma, les producteurs, membres de l'APFTQ en mars 2003 sont liés, même s'ils quittent l'APFTQ par la suite.

Mais quelle que soit la situation de votre producteur, particulièrement s'il n'est pas couvert par une entente collective, n'hésitez pas à appeler la SARTEC avant d'apposer votre signature au bas d'un contrat.

## Producteurs de l'APFTQ

3875881 CANADA INC.  
ACPAV  
AETIOS PRODUCTIONS INC.  
AL DENTE (LES PRODUCTIONS)  
AMÉRIMAGE-SPECTRA  
APARTIMENT 11 PRODUCTIONS  
ARTS ET IMAGES PRODUCTIONS INC.  
AVANTI CINÉ-VIDÉO  
B612 COMMUNICATIONS  
BALIVERNA FILMS INC.  
BBR INC. (PRODUCTIONS) (Équipe Spectra)  
BLOOM FILMS 1998 INC.  
CASABLANCA INC. (LES PRODUCTIONS)  
CHASSE GALERIE (LES PRODUCTIONS)  
CHRISTAL FILMS PRODUCTIONS INC.  
CINAR (CORPORATION)  
CINÉ-GROUPE J.P. INC.  
CINÉLANDE ET ASSOCIÉS INC.  
CINÉMAGINAIRE INC.  
CINÉQUA NON FILMS  
CIRRUS COMMUNICATIONS INC.  
CITÉ-AMÉRIQUE  
COMMUNICATIONS CLAUDE HÉROUX PLUS  
CONSTELLATIONS 2001 INC.  
DDI TÉLÉVISION INC.  
ECP INC.  
EGM LTÉE (LES PRODUCTIONS)  
ENCORE TÉLÉVISION  
ÉRÉZI (PRODUCTIONS)  
EURÉKA! PRODUCTIONS INC.  
FABRIQUE D'IMAGES LTÉE (LA)  
FÊTE INC. (LES PRODUCTIONS LA)  
FILMS DE L'ISLE INC.

FILMS TRAFIK INTERNATIONAL INC.  
FORUM FILMS INC.  
GALAFILM INC. (A. GELBART QUÉBEC INC.)  
GFP (II) INC. (LES PRODUCTIONS)  
GLACIALIS INC. (PRODUCTION)  
GO FILMS INC.  
GRAND NORD QUÉBEC INC. (PRODUCTIONS)  
GROUPE CINÉ TELLÉ-ACTION INC.  
GROUPE FAIR PLAY INC.  
GROUPE TV JUSTE POUR RIRE INC.  
GUILLEDOU INC. (LES PRODUCTIONS)  
GUY CLOUTIER PRODUCTIONS INC.  
I CINÉMA TÉLÉVISION INC.  
ICOTOP INC. (GROUPE)  
IDÉACOM INTERNATIONAL  
IMPEX INC. (LES PRODUCTIONS)  
INFORM-ACTION FILMS INC.  
JB MÉDIA (3868265 CANADA INC.)  
JET FILMS INC.  
KISSFILMS  
LANY INC. (LES PRODUCTIONS)  
LÉA PASCAL INC. (PRODUCTIONS)  
LOCOMOTION INC. (GROUPE)  
LYLA FILMS INC.  
MACUMBA INTERNATIONAL INC.  
MAG 2 (LES PRODUCTIONS)  
MATCH TV INC.  
MAX FILMS INC.  
MÉGAFUN INC. (LES PRODUCTIONS)  
MELENNY PRODUCTIONS INC.  
MICRO\_SCOPE INC.  
MIMI FERNAND PRÉSENTENT INC.  
MUSE ENTERTAINMENT ENTERPRISES  
NANOUC FILMS LTÉE  
NÉO FILMS INC.

NOIR SUR BLANC LTÉE (LES PRODUCTIONS)  
NOVA MÉDIA INC. (PRODUCTIONS)  
ORBI-XXI PRODUCTIONS INC.  
OSTAR (LES PRODUCTIONS)  
PARK EX INC. (PRODUCTIONS)  
PASCAL BLAIS INC. (PRODUCTIONS)  
PAT TELLÉPRODUCTIONS  
PIXCOM INC. (PRODUCTIONS)  
POINT DE MIRE INC. (LES PRODUCTIONS)  
PRAM QUÉBEC INC.  
PRISE XIII (PRODUCTIONS)  
PRODUCTIONS J INC.  
ROCH BRUNETTE INC. (PRODUCTIONS)  
ROGER HÉROUX INC. (LES PRODUCTIONS)  
ROSE FILMS INC.  
SAGITTAIRE INC. (LE GROUPE)  
SCÉNO VISION INC.  
SHOOTFILMS INC. (LES PRODUCTIONS)  
SOCIÉTÉ NOUVELLE DE PRODUCTION 2 INC.  
SOGESTALT TÉLÉVISION INC.  
SOGESTALT TÉLÉVISION QUÉBEC INC.  
SOMA PUB INC.  
SOVIMAGE INC. (LES PRODUCTIONS)  
SPECTRA ANIMATION  
SPHÈRE MÉDIA PLUS INC.  
SWAN (COMMUNICATIONS)  
S.W.A.T. FILMS INC.  
SYNERCOM TELLÉPRODUCTIONS INC.  
TÉLÉFICTION INC.  
TÉLÉ-VISION 84 INC.  
THALIE INC. (LES PRODUCTIONS)  
TOTALE FICTION INC. (PRODUCTIONS)  
TOUT ÉCRAN INC.  
TRAIT D'UNION (LES PRODUCTIONS)  
TRANSFILM INC.

TRINÔME-INTER INC.  
UBERDO PRODUCTIONS  
VÉLOCITÉ INTERNATIONAL INC.  
VENDÔME TÉLÉVISION INC.  
VENT D'EST INC. (LES PRODUCTIONS)  
VERSEAU INTERNATIONAL INC.  
VIC PELLETIER (LES PRODUCTIONS)  
VIDÉOFILMS LTÉE (LES PRODUCTIONS)  
VIRAGE (PRODUCTIONS)  
VISION 4 INC. (LES FILMS)  
VITALMÉDIA INC.  
VIVAVISION INC.  
VOODOO MÉDIA ARTS (1998) INC.  
ZÉRO INC. (LES PRODUCTIONS)  
ZINGARO INC. (FILMS)  
ZONE 3 INC.  
ZULÛ FILMS INC.

## Ex-membres de l'APFTQ entente télévision

ARICO FILM COMMUNICATION  
A ZINAMÉ INTERNATIONAL INC.  
CHARIOT COMMUNICATIONS INC.  
CINÉPIX INC. (FILMS)  
CINÉVENT INC.  
CINÉVIDÉO INC.  
J. BÉLIVEAU PRODUCTIONS INC.  
KAOMAX (COMMUNICATIONS)  
MICHEL GAUTHIER PRODUCTIONS  
PRODUCTIONS GLG MÉDIA (LES)  
PUNCH ! INTERNATIONAL INC.

## Entente cinéma

PRODUCTIONS GLG MÉDIA (LES)